

EMPLOYEUR		SALARIE	
RAISON SOCIALE	<input type="text"/>	NOM	<input type="text"/>
ADRESSE	<input type="text"/>	PRÉNOM	<input type="text"/>
TEL	<input type="text"/>	N° sécurité sociale	<input type="text"/>
MAIL	<input type="text"/>	DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/>
		TEL	<input type="text"/>
		MAIL	<input type="text"/>

POSTE DE TRAVAIL			
Libellé du poste occupé	<input type="text"/>	Lieu de travail actuel	<input type="text"/>
Date d'embauche initiale	<input type="text"/>	Date de changement de poste	<input type="text"/>
Type de contrat	<input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> APPRENTI <input type="checkbox"/> CDD (durée : <input type="text"/>)		

VISITE MÉDICALE A PRÉVOIR			
<input type="checkbox"/> Visite initiale	<input type="checkbox"/> Suivi périodique	<input type="checkbox"/> Autre (joindre un courrier explicatif)	
<input type="checkbox"/> Visite de reprise	<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Accident de travail	<input type="checkbox"/> Maternité <input type="checkbox"/> Maladie professionnelle
Date de début et fin : <input type="text"/>			

TYPE DE SUIVI CONFORME	
<p>SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ – SIR</p> <p><input type="checkbox"/> Manutention de charges >55kg (hommes)</p> <p><input type="checkbox"/> Agents chimiques CMR *Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (dont carburants, machines thermiques)</p> <p><input type="checkbox"/> Agents biologiques groupes 3 et 4 **</p> <p><input type="checkbox"/> Montage/démontage d'échafaudages</p> <p><input type="checkbox"/> Amiante</p> <p><input type="checkbox"/> Plomb</p> <p><input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants</p> <p><input type="checkbox"/> Risque hyperbare</p> <p><input type="checkbox"/> Poste à risques particuliers déclarés par l'entreprise</p> <p><small>CMR 1a et 1b (Classification CLP : H350, H340 et H360) : notamment certains produits chimiques, certains produits phytosanitaires, certains carburants contenant du Benzène, gaz d'échappement diesel, huiles de vidange, poussières de bois... ** Psittacose, fièvre Q, tuberculose bovine, échinococcose, brucellose, virus hépatite B et E, VIH... *** Maladie de Lyme, tularémie, pasteurellose, streptocoque suis, hantavirose, babésiose ou piroplasmose, leptospirose...</small></p>	<p>SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ - SIA</p> <p><input type="checkbox"/> Agents biologiques de groupe 2 ***</p> <p><input type="checkbox"/> Agents chimiques dangereux hors CMR 1a et 1b</p> <p>Visite avant affectation au poste</p> <p><input type="checkbox"/> Moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleur de nuit</p> <p>Visite d'embauche réalisée par le médecin du travail :</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleur handicapé</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité</p>
	<p>SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE – SIS¹</p> <p><input type="checkbox"/> Conduite d'engins : équipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite (ex : chariot élévateur, télescopique, nacelle, chargeur)</p> <p><input type="checkbox"/> Travaux nécessitant une habilitation électrique Moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés (dérogation machines dangereuses)</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Absence de risque SIR ou SIA</u></p>

Date	<input type="text"/>	Tampon Entreprise / Signature	<input type="text"/>
Nom du signataire	<input type="text"/>		

¹ A compter du 01/10/2025 Evolution suivi de santé SIR autorisation conduite et habilitation électrique
En l'absence de tout autre risque identifié, les travailleurs agricoles concernés par la conduite d'engins et/ou une habilitation électrique bénéficieront d'un examen médical pour obtenir une attestation de non contre-indications à la conduite permettant une nouvelle périodicité de suivi de santé, espaçant les visites de 5 ans.

QUESTIONNAIRE EMPLOYEUR PRÉALABLE A L'EXAMEN DE SANTÉ AU TRAVAIL **OBLIGATOIRE** POUR TOUTES CONVOCATIONS

MSA Ile de France - Service Santé au travail - BP 137 – 75664 PARIS Cedex 14

Respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Objet : Réalisation du questionnaire employeur relative à la visite médicale

Ce recensement est mis en œuvre dans le respect des dispositions du RGPD (notamment son chapitre II, accessible ici : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2>) et a fait l'objet d'une demande de traitement1.

Durée de conservation des données : Les données seront conservées pour une durée de 24 mois.

Exercice de vos droits

Dans le cadre de l'exercice de votre droit à l'information et à l'accès aux données vous concernant (Chapitre 3 du RGPD, disponible ici :

<https://www.cnil.fr/fr/règlement-europeen-protection-donnees/chapitre3>), veuillez prendre connaissance des éléments suivants :

- le responsable du traitement est : Laurent Pilette ;
- la finalité : questionnaire à destination des employeurs visant à déterminer le type de suivi médical
- le délégué à la protection des données est : Yassine Belahcene.

Pour exercer votre droit d'accès aux informations vous concernant, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante : dpo.grprec@msa75.msa.fr

Le cas échéant (absence de réponse), vous avez possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/adresser-une-reclamation-plainte-la-cnil-queles-conditions-et-comment>